



Marseille le 13 avril 2021

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Objet : Renouvellement quadriennal en 2021 des délégués départementaux de l'éducation nationale. Ref : BOEN N° 32 du 27 août 2020 circulaire du 24-7-2020 MENJS – DGESCO C2-3

Cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s

Comme prévu par le Code de l'éducation, le mandat des délégués départementaux doit être renouvelé en 2021.

Nous devons établir, conjointement avec le service de l'Inspection d'académie en charge des DDEEN, la liste des candidatures. L'Inspecteur d'academie doit consulter le président départemental comme le prévoient les articles D. 241-26 et D. 241-30 du Code de l'Éducation. Il est nécessaire d'engager cette consultation dans les meilleurs délais, afin de recueillir l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

C'est pourquoi nous aimerions avoir la confirmation de votre engagement laïque pour la fonction bénévole et militante de DDEEN, pour la prochaine période de 4 années, à compter de la rentrée de septembre 2021.

S'engager avec **DDEEN-BDR-13, la seule Union Départementale affiliée à la Fédération Nationale des DDEEN**, c'est enrichir la mission officielle qui nous est confiée par l'administration, c'est devenir en quelque sorte un **DDEEN+**, c'est s'engager sur 2 missions complémentaires :

- **Une mission officielle** (individuelle) définie par le code de l'éducation (section5)

Nous sommes nommés officiellement par le DASEN, après avis du CDEN, qui se déroule sous la présidence du Préfet. De part notre fonction officielle de DDEEN nous veillons aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de celle ci. Nous sommes membres de droit du conseil d'école et représentés au CDEN.

Être DDEEN est un acte citoyen : c'est s'engager en investissant une partie de son temps au service de la promotion de l'École Publique, de l'intérêt des enfants et de la défense des principes républicains d'émancipation que sont la citoyenneté, la laïcité et la liberté de conscience. Le DDEEN procède régulièrement à la visite de ou des écoles auprès desquelles il doit être présent, au conseil d'école, tout comme aux réunions d'échanges prévues dans le Code de l'Éducation. Sa fonction dépasse le cadre scolaire prenant en compte le domaine éducatif global de l'enfant dans le temps périscolaire. La démarche de renouvellement n'arrête pas le mandat en cours et chaque DDEEN est en fonction jusqu'à la veille de la rentrée scolaire de septembre 2021.

- **Une mission associative** (collective) qui enrichit notre mission officielle.

Nous mettons en œuvre le projet fédéral et les opérations de notre Fédération dont le siège social est au Ministère de l'Éducation Nationale. Elle rassemble toutes les Unions départementales. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire et Association éducative complémentaire de l'Enseignement public. Cette structure associative donne du sens et, du corps à notre fonction officielle.

Nous sommes pour la semaine de 4.5 jours qui respecte les trois temps de l'enfant ainsi que la scolarisation obligatoire dès 3 ans en maternelle, véritable lieu d'éducation, de socialisation et qui permet à chaque enfant de devenir un élève. La restauration scolaire, l'école rurale comme l'aménagement du territoire, la scolarisation des élèves en situation de handicap tout comme les transports sont au cœur de notre fonction et de nos préoccupations. Outre la coordination, l'information et la représentativité de ses Unions départementales, la Fédération développe des missions associatives avec de nombreux partenaires : Elle est à l'origine d'action pédagogique comme celle des « Écoles fleuries » ou du concours « Se Construire Citoyen ». Nous sommes aussi Ambassadeur de « la Réserve citoyenne ». Agir au sein de la Fédération Nationale c'est bénéficier de tous les outils qu'elle met à notre disposition pour nous aider dans nos missions, documents, formation continue et soutien en cas de difficulté. C'est bénéficier des partenariats mis en place nationalement comme, par exemple, celui avec l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)

- Si vous ne souhaitez pas renouveler votre mandat, merci de nous en informer en cochant la case correspondante sur la fiche.
- Tous les DDEN sont concernés par ce renouvellement dit « général », même les Délégués qui ont été nommés dans la période des 4 années précédentes ou pendant l'année 2020/2021.
Penser également à nous signaler, dans le cadre « Un DDEN recrute un DDEN » les nouveaux candidats potentiels qui répondraient aux critères de la fonction et auxquels nous pourrions adresser une notice de candidature.

Nous joignons le formulaire de candidature.

Ce formulaire est à retourner par courriel ou courrier postal avant le 30 mai 2021, à :

Mr Pierre MIMRAN
Président de l'union départementale DDEN-BDR-13
(affiliée à la Fédération Nationale des DDEN)
N°7 les Hauts de la Pelouque - 16 impasse Richebois 13016 MARSEILLE

contact@dden-bdr-13.fr

Nous vous remercions pour l'engagement citoyen concrétisé par votre prochaine ou la prorogation de votre prochaine mission pour l'École de la République.

En attendant la réception de votre fiche de candidature, nous vous assurons de nos salutations laïques les plus cordiales.

Le président départemental de DDEN-BDR-13



Pierre MIMRAN